

Une concession est concédée à des fins de cultures marines aux ramasseurs de végétaux marins professionnels. Elle est d'une superficie totale de 249 ha répartis en 4 zones (Tableau 1).

Tableau 1 : Identification des noms et surfaces des zones de la concession de cultures marines

Zones de la concession	N° [12-47]	N° [31-34]	N° [45-39]	N° [57-41]
Localisation	Hourdel Ouest	Hourdel Est	Crotoy Sud	Crotoy Nord
Surface (ha)	83,46	56,84	61,40	47,40

Le ramassage de la salicorne, soude et aster, poussant de manière naturelle et sauvage sur les quatre zones de la concession est manuel. Aucun engin motorisé n'est autorisé pour se rendre sur la concession.

Des travaux de labours durant la période hivernale sont nécessaires sur la concession afin de limiter la prolifération d'espèces invasives (type spartine) et de favoriser la pousse de la salicorne. Ils sont réalisés à l'aide d'un tracteur doté d'une chenillette et d'un rotavator permettant de retourner la végétation superficielle sur une profondeur de 25 cm.

Les travaux de labours doivent impérativement avoir lieu au sein de la concession sur les zones les plus denses en spartine entre le 1er décembre et le 28 février.

Ils doivent éviter les zones à obione et respecter la morphologie du site et plus particulièrement le réseau de drainage existant :

- interdiction de labourer les filandres (= chenaux naturels)
- interdiction de colmater artificiellement par déplacement de matériaux les filandres

Les travaux du Hourdel sont réalisés par l'entreprise Freté et les travaux du Crotoy sont effectués par les ramasseurs de végétaux marins eux-mêmes.

Avant le début des travaux, le GEMEL évalue les zones les plus denses en spartine pour que ce soit celles-ci qui soient travaillées prioritairement, ainsi que les zones qui n'ont pas été travaillées l'année précédente. Après la réalisation des travaux, nous nous rendons sur les concessions pour faire le relevé des zones travaillées et en connaître les superficies (Figure 1).

2017-2018

Pour l'hiver 2017-2018, deux zones étaient préconisées au Hourdel, pour une superficie de 36,6 ha et trois zones au Crotoy pour une superficie de 26,9 ha.

Au total, 26,2 ha ont été labourés sur la concession, avec 15,9 ha au Hourdel et 10,3 ha au Crotoy. Les labours ont été effectués (Figure 1), au sein des zones préconisées et en restant bien à l'intérieur de la concession. Mais à cause des intempéries, les travaux ont été menés très tardivement et l'ensemble des zones prévues n'a pas pu être travaillé. De plus, au Hourdel, certaines filandres ont été bouchées, il faudra donc être très vigilant sur ce point les années à venir.

2018-2019

Pour l'hiver 2018-2019, 5 zones étaient préconisées au Hourdel, pour une superficie de 30,6 ha et 6 zones au Crotoy pour une superficie de 39,1 ha.

Au total, 31,5 ha ont été labourés sur la concession, avec 9,2 ha au Hourdel et 22,3 ha au Crotoy. Les labours ont été effectués (Figure 2), au sein des zones de concession. Au Hourdel, à cause de problèmes matériels, les travaux ont pris du retard, l'ensemble des zones prévues n'a pas été travaillé et une zone non préconisée a été labourée alors qu'il n'y avait pas de spartine. Cependant les 30 ha de labours nécessaires sont atteints grâce aux travaux conséquents du Crotoy (Figure 3) et contrairement à l'hiver passé, aucun colmatage de filandre n'est à noter.

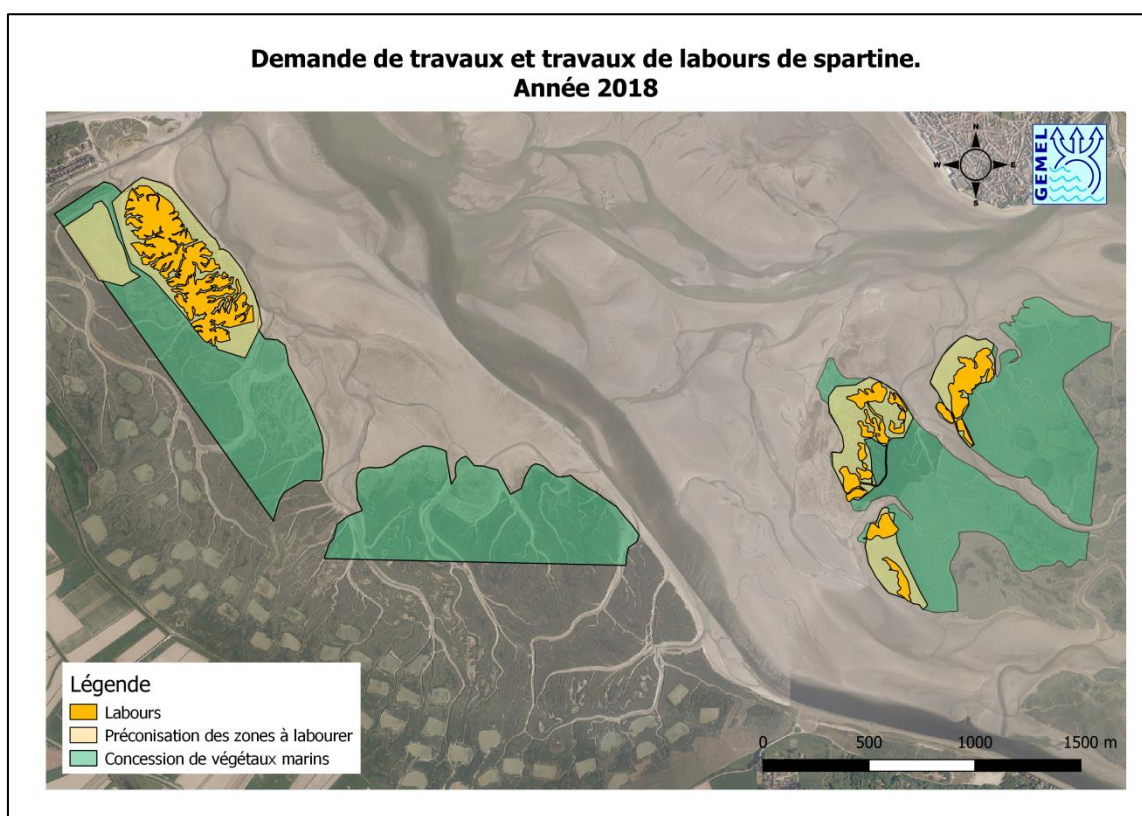


Figure 1 : Cartographie des travaux de labours 2018

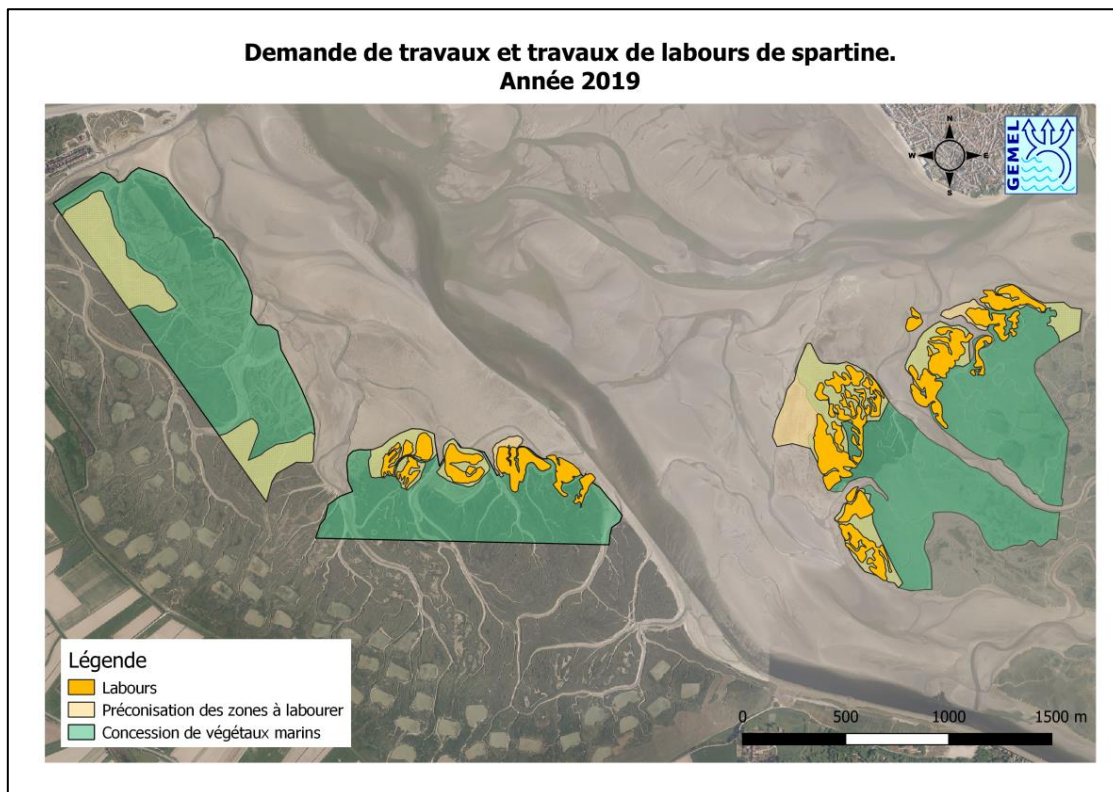


Figure 2 : Cartographie des travaux de labours 2019



Figure 3 : Photographie de labours au Crotoy 2019